

Le Ragondin (Myocastor coypus)



Description

Importé du Chili au cours des années 1880 pour sa fourrure, le ragondin est désormais bien connu en France, et même un habitant incontournable de nos marais. Relâché vers 1930 lorsque le commerce des peaux s'est effondré, sa prolifération a fait qu'il est considéré comme « nuisible » depuis 1937.

Mammifère semi-aquatique, on le retrouve dans les marais et les cours d'eau. Semblable au castor, il possède 4 grandes incisives rouge-orange. Doté d'une queue ronde comme celle du rat, on peut ainsi le distinguer de son cousin le castor. Il mesure environ 60cm (sans la queue) et peut peser jusqu'à 7kg.

Il vit dans des terriers qu'il creuse dans les berges, pouvant atteindre 6m de profondeur. Il s'en éloigne peu, son territoire représentant environ 2-3 hectares. Ce n'est que sous la pression démographique qu'il consent à bouger, ce qui arrive malheureusement souvent à cause de son taux de reproduction.

Les ragondins se reproduisent toute l'année, avec 2-3 portées par an pouvant atteindre 7 petits. Soit une vingtaine de nouveaux individus chaque année par couple. De plus, les jeunes atteignent la maturité sexuelle en 6 mois et peuvent vivre près de 10 ans.



Risques sur la santé et la biodiversité

Le ragondin est un fléau pour la biodiversité végétale et impacte celle animale.

On l'a vu, ce mammifère se reproduit très rapidement. De fait, la population à nourrir est en constante augmentation et il fait des ravages dans les cultures. Herbivore, il peut manger jusqu'à 40% de son poids par jour, contribuant à l'éradication de la flore dans les marais et aux cultures céréalières dans les champs proches des points d'eau.

A cause de ses terriers, il contribue à éroder les berges qu'il aura auparavant nettoyé de sa végétation. Les oiseaux, les amphibiens et les autres mammifères aquatiques perdront ainsi leur territoire et leurs lieux de reproduction. Les abords des routes seront aussi fragilisés par les galeries du rongeur.

En plus de dévorer la biodiversité floristique et de détruire des habitats, le ragondin transporte également une pathologie dangereuse pour l'homme : la leptospirose. Maladie bactérienne présente dans l'urine des rongeurs, elle se retrouve à la surface de l'eau à cause de l'activité aquatique du ragondin. En 2014, plus de 600 personnes se sont ainsi retrouvées infectées, causant des fièvres élevées et des migraines mais pouvant dégénérer en insuffisance rénale ou en hémorragies.

Un vaccin existe, qui est généralement mis à la disposition des professions travaillant au contact de l'eau (égoutier, pisciculteur, animateur en milieu aquatique, ...). Cependant, les personnes touchées se trouvent presque toujours être des particuliers ayant pratiqué un sport d'eau tel que du kayak ou de la pêche.

Comment limiter son impact ?

La meilleure solution reste la capture et la chasse par l'homme. En effet, les prédateurs naturels du ragondin sont le caïman et le puma. Des animaux qu'il est inenvisageable d'introduire pour lutter contre cette espèce. Les autres prédateurs de mammifères comme le renard, la fouine ou les rapaces régulent un peu la population mais pas assez pour l'empêcher de proliférer.

Depuis 1987, il est donc possible de chasser ce mammifère, sous couvert de posséder un permis de chasse. Régulièrement, des campagnes de piégeage sont menées par les fédérations de chasse pour réguler l'espèce. Point positif, elle est comestible par l'homme. Le pâté de ragondin est ainsi une des spécialités de Charente-Maritime. Vous pouvez donc contribuer à défendre la nature avec un bout de pain !

Le dernier facteur limitant reste l'hiver. En effet, venant du Chili, le ragondin est sensible aux très basses températures. Sa queue gèle, se nécrose et tue l'animal en quelques jours. Malheureusement, le réchauffement climatique tend à faire disparaître cette option.

